

GRAND PRIX DES AISSES

LES AISSES GOLF

Vendredi 2, Samedi 3 et Dimanche 4 Aout 2019

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales. Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

REGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Épreuve ouverte à tous les joueurs licenciés à une fédération reconnue et répondant aux exigences des règles du Statut Amateur. Tous les joueurs devront être titulaires d'un **Certificat Médical de non contre indication à la pratique du golf en compétition et s'être acquitté du « droit de jeu fédéral » de 35€ auprès de la fédération française, faute de quoi l'inscription sera rejetée.**

Formule de jeu

Stroke Play / 54 trous / 18 trous par jour / Classement sur l'addition des 3 tours.

- **1 série Messieurs** comprenant **93 joueurs maximum, d'index ≤ 8,4.**
- **1 série Dames** comprenant **27 joueuses maximum, d'index ≤ 11,4.**

Dans chaque série, les participants seront retenus en prenant en privilégiant d'abord les joueurs et joueuses de nationalité étrangère classés dans les 2000 premiers du WAGR pour les messieurs et dans les 1500 premières du WWAGR pour les dames, les joueurs de catégories minimales, benjamins ou U12 titulaires de la licence or Elite de l'année en cours qui ne rentreraient pas dans le champ avec leur classement au Mérite National Amateur, puis en fonction de l'ordre du Mérite National Amateur à la clôture des inscriptions, puis de l'ordre des index tout en respectant le nombre minimum de dames. La Ligue Centre dispose de 2 wild-cards (incluses dans les quotas fixés précédemment) pour des joueurs et joueuses ne répondant pas aux critères ci-dessus. Le Golf organisateur dispose de 10 Wild-cards (incluses dans les quotas fixés précédemment). Si une série n'est pas complète, il sera possible d'augmenter d'autant le nombre d'inscrits dans l'autre série.

L'index pris en compte sera celui à la date de clôture des inscriptions. Les joueurs licenciés auprès d'une Fédération étrangère devront fournir une attestation d'index.

Qualification

Cut après 36 trous

Dans chaque série, les 2/3 du champ plus les ex-æquo seront qualifiés pour le dernier tour, soit 54 hommes et 18 femmes et ex-æquo.

Programme prévisionnel :

Départage :

En cas d'égalité pour l'attribution du titre dans chaque série, le départage se fera en **play-off « trou par trou »** immédiatement après l'arrivée du dernier joueur. Dans tous les autres cas, le départage se fera sur les 18, 9, 6, 3 et dernier trou, puis, si l'égalité subsiste, trou par trou en remontant. De plus, le Comité de l'épreuve peut décider de substituer ce 2ème mode de départage à celui de « trou par trou » dans le cas où les play-offs ne pourraient se dérouler normalement et/ou complètement.

Départs :

1^{er} tour : ordre des index avec 2 tranches horaires.

2^{ième} tour : idem 1^{er} tour avec permutation des tranches.

3^{ième} tour : ordre inverse des résultats après 2 tours.

Les horaires seront communiqués à partir du jeudi 1er Aout 2019 à 12h00.

INSCRIPTIONS ET DROITS D'ENGAGEMENT

Les engagements sont à adresser par écrit, **avant le Dimanche 14 Juillet 2019 à minuit**, à :

LES AISSES GOLF

Grand prix

Domaine des Aisses

RN20 Sud

45240 La Ferté Saint Aubin

Aucun engagement par téléphone, fax ou e-mail ne sera pris en considération. Les inscriptions ne sont recevables que dans la mesure où elles mentionnent le **nom, prénom, adresse, numéro de licence, index, numéro de téléphone et adresse mail.**

L'entraînement gratuit est prévu **le jeudi 1er Aout 2019** sur réservation auprès du golf. Les engagements devront être accompagnés du montant des droits d'inscription fixés comme suit (chèque à l'ordre suivant : Les Aisses & Co) :

	Extérieurs	Membres Des Aisses Golf
Adultes	100	50
Jeunes nés entre 94 et 2000	50	25
Jeunes nés en 2001 et après	30	15

Les élèves moniteurs peuvent participer au Grand Prix des Aisses, coût de l'inscription : 50€.

La liste officielle des joueurs et joueuses retenus pour le Grand Prix sera disponible à partir du dimanche 21 Juillet 2019 à 12h00.

FORFAITS

Tout forfait devra être notifié au Comité de l'épreuve par écrit au plus tard le mercredi 31 juillet à minuit. Tout joueur déclarant forfait après reste redevable du droit de compétition, sauf cas de force majeure.

INTEMPERIES ET CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

Dans le cas où le déroulement de l'épreuve serait perturbé par des intempéries ou toute autre circonstance exceptionnelle, un tour commencé ne devrait pas être annulé mais repris ou continué lorsque les conditions le permettent, quitte à le repousser au jour suivant. Dans le cas où il serait impossible de terminer le dernier tour, le classement définitif sera établi en ne prenant en compte que le ou les tours joués dans leur intégralité.

PRIX

Seront attribués :

En cas d'absence injustifiée d'un joueur à la remise des prix, son prix sera remis au joueur suivant dans le classement.

Messieurs	4 prix brut
Dames	4 prix brut

COMITE DE L'EPREUVE

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement, en particulier la forme de jeu, d'annuler tout ou partie de l'épreuve, de la faire jouer par un nombre de joueurs inférieur à celui prévu. Sa composition sera affichée sur le tableau de l'épreuve.

Renseignements téléphoniques : au 02 38 64 80 87	Bulletin d'inscription disponible sur le site internet de l'Association Sportive : www.asdesaisses.org
------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------